

Magog présente son budget de fonctionnement 2025

Magog, le 3 décembre 2024 – La Ville de Magog a adopté, hier soir en séance publique, le budget de fonctionnement 2025 qui totalise 113,5 M\$. Il s’agissait du quatrième et dernier exercice de planification budgétaire réalisé par le conseil municipal élu pour les années 2021 à 2025.

L’augmentation du taux de taxes sera de 2,9 % en 2025, ce qui représente une hausse annuelle de 80 \$ pour une résidence d’une valeur moyenne de 576 000 \$. À ce pourcentage s’ajoutent les services tarifés liés aux collectes des matières résiduelles (194 \$), au réseau municipal d’aqueduc (229 \$) et d’égout (315 \$) ou à la vidange des fosses septiques (170 \$). En comparaison avec l’année 2024, la hausse annuelle des tarifs pour les secteurs desservis est de 19 \$, alors qu’elle s’élève à 7 \$ pour les secteurs non desservis.

« En 2025, les Magogoises et les Magogois auront une diminution du taux de taxes en comparaison avec l’année 2024. Nous continuons d’augmenter notre niveau de services et poursuivons nos investissements pour le développement de notre milieu de vie. Nous sommes fiers de présenter un budget responsable, appuyé sur des décisions réfléchies et tourné à la fois vers une offre efficiente de services et un développement cohérent de notre territoire », mentionne la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier.

Rôle d’évaluation foncière 2025-2026-2027

Il s’agit du premier exercice budgétaire réalisé avec le rôle d’évaluation 2025-2026-2027 déposé cet automne. La valeur moyenne de l’ensemble des immeubles (résidentiel, commercial, agricole, terrain vacant, etc.) a augmenté de 45,8 % à Magog.

« Puisque la taxation municipale repose principalement sur la valeur foncière des biens immobiliers sur notre territoire, le nouveau rôle aurait pu avoir un impact considérable sur le compte de taxes des propriétaires », explique le président de la Commission des finances, M. Samuel Côté. « Pour nous assurer de ne pas surtaxer les contribuables, nous avons abaissé notre taux de taxes de façon significative. Pour la catégorie résidentielle, le taux (sans la dette) passe de 0,611 en 2024 à 0,406 en 2025. S’ajoutent le taux relatif au service de la dette et l’augmentation du taux de base 2025 pour un total de 2,9 %. Cet effort dans la planification budgétaire nous a permis de limiter autant que possible l’influence du nouveau rôle d’évaluation sur les taxes municipales et de donner un peu de répit financier aux contribuables. »



Le budget 2025 est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog à ville.magog.qc.ca/budget.

Rappelons que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 qui prévoit les projets d'investissements pour les prochaines années a été déposé plus tôt cet automne. Il est possible de le consulter sur le [site Internet de la Ville de Magog](http://ville.magog.qc.ca).

Plan de main-d'œuvre 2025

La Ville de Magog a profité du dépôt du budget de fonctionnement pour adopter le plan de main-d'œuvre qui prévoit la création de nouveaux postes permanents qui seront ajoutés à l'organisation en 2025.

Les demandes de création de postes font l'objet d'une analyse et doivent répondre aux critères établis dans la Politique de plan de main-d'œuvre de la Ville de Magog. Par exemple, un nouveau poste peut être créé pour répondre à des obligations légales, à des demandes citoyennes ou politiques (amélioration de l'offre de services), à la croissance requise d'une direction, à un changement organisationnel nécessaire ou en raison d'une conjoncture économique ou sociale.

Selon la Politique de plan de main-d'œuvre, quatre postes permanents seront ajoutés à l'organisation en 2025 :

- Commis de bureau volant
- Designer graphique
- Électromécanicien
- Percepteur des amendes

Ces nouveaux postes permettront de :

- Éviter les bris de fonctionnement ou de services lors de l'absence prolongée d'un employé;
- Réaffecter le budget octroyé annuellement à des fournisseurs externes pour développer une expertise au sein de l'organisation et répondre aux besoins croissants en matière de communications visuelles.
- Ajouter une expertise dans le domaine des procédés d'instrumentation pour répondre à la modernisation des infrastructures.
- Améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance des services judiciaires de la cour municipale, conformément au projet de loi n° 40.



Certains postes temporaires seront également transformés en postes permanents afin de répondre aux besoins croissants de l'organisation, maintenir l'offre de services et stabiliser les équipes.

- Journaliers
- Préposé aux bâtiments
- Préposé à l'écocentre

Selon l'expérience reconnue à l'embauche, ces nouveaux postes représenteront un investissement d'environ 266 668 \$ pour 2025. Ce qui porte à 32,57 % le ratio de la masse salariale sur le budget total de la Ville de Magog. Ce pourcentage se situe sous la valeur médiane de 35 villes comparables au Québec.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

